



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **27 juin 2016**

Délibération n° 2016-1320

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 3 projets de solidarité internationale**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 7 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 29 juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à M. Colin), Charles (pouvoir à Mme Baume), Artigny (pouvoir à M. Hémon), Bravo (pouvoir à Mme Pietka), Butin (pouvoir à Mme Laurent), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Millet), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Roche (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Roustan.

**Conseil du 27 juin 2016****Délibération n° 2016-1320**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 3 projets de solidarité internationale**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 2 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Fonds eau a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud. Il est aujourd'hui financé par la Métropole de Lyon (350 000 €) et par Eau du Grand Lyon (350 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement des 3 projets décrits ci-dessous.

**1 - Attribution d'une subvention à l'association Avec l'Ethiopie pour le programme de coopération en eau et en assainissement dans la région de Debré Tabor en Ethiopie**

L'association Avec l'Ethiopie a été fondée en 2011. Elle est composée d'une trentaine de personnes concernées par l'Ethiopie et de spécialistes du développement (ingénieurs de l'eau, ingénieurs sanitaires, médecins, pharmaciens, architectes, enseignants, cadres industriels, communicants, etc.), qui veulent construire des synergies avec les populations de ce pays et leurs représentants, dans le domaine des équipements sanitaires et publics.

L'association s'est donnée 2 missions :

- améliorer les conditions sanitaires des populations défavorisées dans la région de Debré Tabor, avec l'aide de donateurs publics ou privés,
- promouvoir et faciliter la coopération décentralisée entre les collectivités françaises et éthiopiennes.

Pour assurer les suivis de projets, l'association dispose sur place d'un volontaire, spécialisé dans le domaine de l'eau, et d'un service civique, spécialisé dans le domaine de l'agriculture mais aussi de 2 salariés éthiopiens : un technicien eau hygiène et assainissement et un coordinateur de coopération, qui fait le lien entre les autorités locales, la population et l'association.

Dans un souci d'efficacité, l'association a choisi de travailler sur un secteur géographique limité à la ville de Debré Tabor, au nord du pays (75 000 habitants) et avec les partenaires locaux éthiopiens.

Dans cette région, l'association a constaté une absence d'infrastructures d'accès à l'eau et d'assainissement de base. Cela est dû à un manque de financement des autorités locales. Des problèmes de santé sont liés à une mauvaise sensibilisation des populations aux bonnes pratiques d'hygiène, aux risques liés à la défécation à l'air libre et à la consommation d'une eau non potable.

L'objectif du projet est d'améliorer l'accès à l'eau potable et au service d'assainissement de base, et soutenir les bonnes pratiques liées à l'hygiène pour les populations de Debré Tabor et Farta Wereda. Il s'agit de construire 3 puits en zone rurale, 3 bornes fontaines en zone urbaine, 3 nouvelles latrines en zone urbaine, 2 toilettes dans un collège et dans un lycée. L'association formera également des équipes pour s'occuper de la gestion et de l'entretien des latrines, des bornes fontaines et des puits. Ce projet bénéficiera à 1 050 personnes pour l'eau potable et à 4 580 pour l'assainissement.

Le projet est évalué à 82 103 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 34 000 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 22 600 €, Eau du Grand Lyon apportant 11 400 €. Une aide sera sollicitée par la Métropole auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 11 300 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 80 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- Le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

## **2 - Attribution d'une subvention à l'association Action Mopti pour le projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'hygiène et assainissement dans 10 villages des communes de Bassirou, Fatoma et Kounari, région de Mopti, au Mali**

Action Mopti est à l'origine née de la volonté de ses fondateurs, de mettre en place un jumelage entre l'association et le dispensaire de Mopti avec, pour principal objectif, de lui apporter de l'aide. Le jumelage, trouvant grâce auprès des municipalités de Mopti et de Maurepas s'est davantage structuré avec des objectifs qui l'ont fait évoluer vers une organisation non gouvernementale (ONG) d'appui au développement local (en direction des élus et des acteurs de la société civile) d'abord dans la commune urbaine et, progressivement, dans la région de Mopti. Aujourd'hui, l'organisation intervient dans les 8 cercles de ladite région et constitue un appui important dans la mise en œuvre des politiques locales, dans la dynamisation de la société civile sur le plan social, politique, et économique.

Le projet consiste à réaliser 10 puits à grand diamètre et environ 520 latrines dans 10 villages situés dans les communes rurales de Bassirou, Fatoma et Kounari. Le projet devrait concerner environ 5 200 personnes dans ces 10 villages.

Le projet est évalué à 198 211 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 98 700 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 65 700 €, Eau du Grand Lyon apportant 33 000 €. Une aide sera sollicitée par la Métropole auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 32 800 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

## **3 - Attribution d'une subvention à l'association 21 d'abord pour le projet d'assainissement dans le village de Danyi Mempeassem au Togo**

L'association 21 d'abord, créée en 2010, est basée dans la région lyonnaise à Fontaines Saint Martin. Elle a pour objectif d'aider les familles pauvres du plateau de Danyi au Togo dans les domaines de l'éducation, la santé, l'hygiène, la lutte contre la malnutrition.

Mempeassem est un village du Togo situé dans la région des plateaux et, plus précisément, dans la préfecture de Danyi. Le village est situé à une altitude de plus de 750 mètres et compte actuellement près de 1 500 habitants qui sont en majorité des cultivateurs. Les habitants, faute de moyens financiers, ne construisent pas des latrines modernes. Les seules latrines que l'on trouve sont des trous ouverts à même le sol et ne respectent pas les règles permettant de protéger l'utilisateur des contaminations via les matières fécales, en ne garantissant pas de barrière étanche entre utilisateurs de latrine et excréta. La défécation à l'air libre reste largement répandue, ce qui n'est pas sans impact sur l'assainissement du milieu et la préservation de la qualité des ressources en eau.

Le projet consiste à réaliser pour les 1 500 habitants, 9 blocs de 4 cabines et 2 blocs de 3 cabines pour les 2 écoles. Des formations et sensibilisations à destination de la population et du comité de gestion seront menées parallèlement à la réalisation des infrastructures pour s'assurer du respect par les usagers des règles de bonnes conduites.

Le projet est évalué à 78 934 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 59 500 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 39 600 €, Eau du Grand Lyon apportant 19 900 €. Une aide sera sollicitée par la Métropole auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 19 800 € ;

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution des subventions d'équipement d'un montant de :

- 22 600 € au profit de l'association Avec l'Ethiopie, dans le cadre du programme de coopération en eau et en assainissement dans la région de Debré Tabor en Ethiopie pour l'année 2016,
- 65 700 € au profit de l'association Action Mopti dans le cadre du projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'hygiène et assainissement dans 10 villages des communes de Bassirou, Fatoma et Kounari, région de Mopti, au Mali pour l'année 2016,
- 39 600 € au profit de l'association 21 d'abord dans le cadre du projet d'assainissement dans le village de Danyi Mempeassem au Togo pour l'année 2016,

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et chacune des associations attributaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

##### 2° - Autorise monsieur le Président à :

- a) - signer lesdites conventions,
- b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention de fonctionnement de 63 900 € au titre des présents projets,
- c) - accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

##### 3° - Le montant à payer de 127 900 € sera imputé sur les crédits inscrits :

- au budget annexe des eaux - exercice 2016 - compte 6742 - subvention d'équipement - opération n° 1P02O2197 - Eau coopération décentralisée, pour un montant de 65 700 €,
- au budget annexe de l'assainissement - exercice 2016 - compte 6742 - subvention d'équipement - opération n° 2P02O2186 - Assainissement coopération décentralisée, pour un montant de 62 200 €.

**4° - La recette** correspondante, à hauteur de 63 900 €, sera imputée sur les crédits inscrits :

- au budget annexe des eaux - exercice 2016 - compte 748 - Autres subventions - opération n° 1P02O2197 - Eau coopération décentralisée, pour un montant de 32 800 €,

- au budget annexe de l'assainissement - exercice 2016 - compte 748 - opération n° 2P02O2186 - Assainissement coopération décentralisée, pour un montant de 31 100 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2016.**